

Aux contribuables de la sudsite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné Félix Nunez, directeur général secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que :

TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS 2022

La séance, à laquelle les délibérations du conseil et la période de questions qui portera exclusivement sur le taux de taxes et compensation 2022, sera tenue le 20 décembre 2021, à 19h15, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, situé au 287, rue Marchand, Saint-Victor.

DONNÉ CE 13 DÉCEMBRE 2021

Félix Nunez
Directeur général secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Félix Nunez, directeur général, à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 13^e jour de décembre 2021.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 13^e jour de décembre 2021.

Félix Nunez
Directeur général secrétaire-trésorier